



# RELATION CLIENT SOL & BORD

SÛRETÉ

# L'HUMAIN D'ABORD, PAS LE TOUT CAMÉRA !

Le décret pérennisant l'utilisation des caméras individuelles entre en vigueur ce 19 décembre 2025. Pour la direction, la réponse à l'insécurité est technologique. Pour l'UNSA, c'est une erreur de stratégie qui isole les agents.

## L'UNSA NE SOUTIENT PAS CE DÉCRET

L'UNSA dénonce une vision de la sûreté qui tend à isoler le travailleur sur son poste de travail derrière un objectif. Nous refusons que la technologie serve de prétexte à la suppression de la présence humaine dans nos trains et nos gares.

Contre l'isolement : porter une caméra ne doit pas justifier de laisser un agent seul face aux risques.

Ré humaniser les gares et les trains : la véritable sécurité passe par le déploiement massif d'agents sur le terrain, comme cela a été prouvé lors des JO 2024.

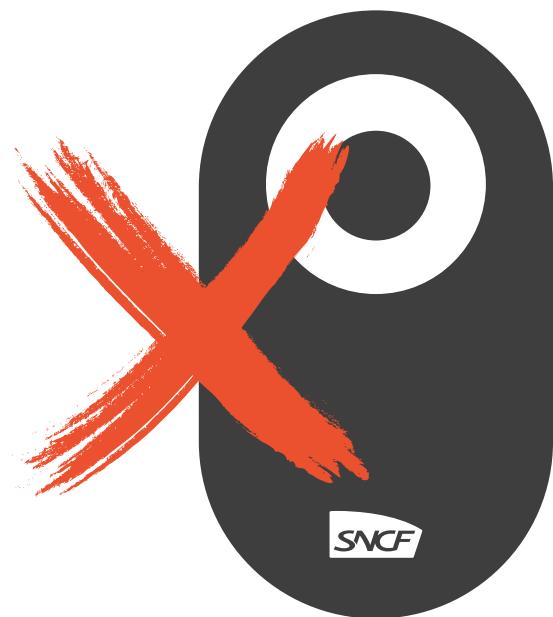
## L'UNSA RENCONTRE LA DIRECTION

Face à la mise en application immédiate de ce décret, l'UNSA a sollicité une audience auprès de la direction de SNCF Voyageurs. Nous irons porter vos exigences et ré-alerter sur la mise en place d'un dispositif qui déshumanise nos métiers.

## ATTENTION AUX DÉRIVES : NON À L'AUTOSURVEILLANCE !

L'UNSA alerte sur les risques de détournement de cet outil à des fins de flicage professionnel.

Risque disciplinaire : Le décret autorise l'accès aux données pour des procédures disciplinaires.



POUR L'UNSA LA SÉCURITÉ EST UN DROIT, L'HUMAIN EST LA SEULE SOLUTION !



•••

Pas d'évaluation déguisée : Nous exigeons la garantie que les images ne soient jamais utilisées pour évaluer la manière de servir des agents ou pour sanctionner des erreurs métier constatées après coup sur vidéo.

Secret professionnel et vie privée : La caméra capte tout. Nous veillerons au respect strict de la vie privée des agents et au refus de toute forme d'auto-surveillance permanente.

#### **PUISQUE LA DIRECTION IMPOSE L'OUTIL, NOUS IMPOSONS NOS CONDITIONS**

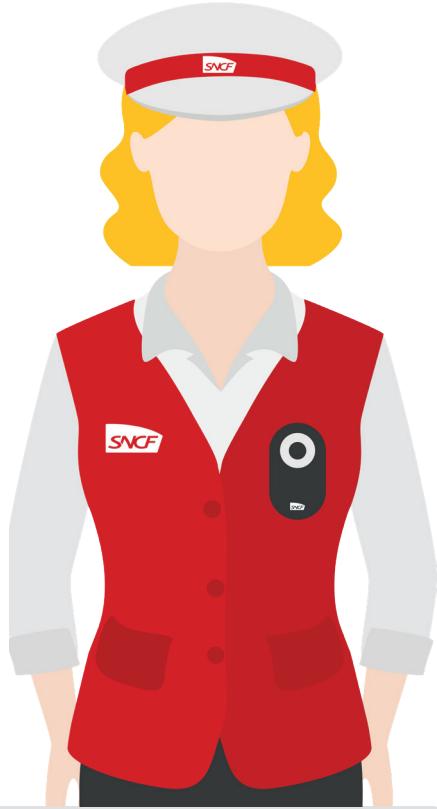
Puisque ce dispositif est désormais pérenne, l'UNSA exige des garanties immédiates :

Matériel opérationnel : La direction doit certifier la conformité et la sécurité des dispositifs restés inutilisés pendant plus d'un an.

Volontariat absolu : Le port de la caméra doit rester un choix de l'agent, sans aucune pression managériale.

Formation et remise à niveau : Le port ayant été suspendu depuis le 1er octobre 2024, il est impératif de reformer tous les agents sur leurs droits, leurs devoirs et le fonctionnement technique du matériel avant toute reprise.

**CONTACTEZ VOS ÉLUS  
UNSA POUR SIGNALER TOUTE DÉRIVE OU PRESSION LIÉE AU PORT DE LA CAMÉRA.**



### **NOS REVENDICATIONS SONT CLAIRES !**

- L'entreprise **doit assumer son obligation** de prévention (Art. L. 4121-1 du Code du travail):
- La direction doit **recruter massivement** des agents de la relation client pour mettre fin au travail isolé.
- Le nombre d'heures SUGE doit être **revu à la hausse** pour un appui terrain réel.
- L'entreprise doit assurer une **transparence totale** sur l'enregistrement des consultations de données, conservé pendant 3 ans.

### **PÉTITION POUR UNE GRILLE UNIQUE & LA LINÉARISATION DE L'ANCIENNETÉ !**

Chaque année compte. Face aux paliers actuels des systèmes d'échelons pour les statutaires et de primes d'ancienneté pour les contractuels, l'UNSA propose d'ores et déjà un premier changement, une première brique d'un projet global de refonte du système salarial : abandonner les paliers d'ancienneté au profit d'une progression continue et linéaire. Ce grand projet de refonte du système salarial de la SNCF pourrait bien redonner du sens à la fidélité et à l'engagement

